

REGLEMENT DU 8^{ème} CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2019 DE LA VILLE D'ARDRES

Article 1

Il est organisé un concours photo ouvert à tous les amateurs résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Opale (CCPO) sur le thème:

« Faune de nos jardins »

Le thème du concours 2019 a pour objectif de mettre en valeur la richesse de la faune d'Ardres et de sa région proche. Celui-ci prend en considération l'ensemble des espèces animales (insectes, oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens excluant les animaux domestiques) vivant dans les jardins de l'Ardrésis et de la CCPO mettant ainsi en exergue la diversité et la beauté de notre environnement proche. Les participants pourront, à leur convenance, présenter une ou plusieurs (4 maximum) photographies.

Il comprend trois catégories:

- jeunes (jusqu'à 18 ans)
- adultes
- classe (école et collège)

La participation est gratuite. **Les photographies seront exposées de façon anonyme à la Chapelle des Carmes du 18 au 23 novembre 2019.** La remise des prix se fera le samedi 23 novembre vers midi. La date limite des envois est fixée au **vendredi 8 novembre 2019.**

Article 2

Chaque concurrent peut présenter **quatre photographies sur support papier (qualité photo)**. Les participants sont libres de proposer des images en noir et blanc, sépia, couleurs, argentique ou numérique. Les montages sont aussi autorisés à condition qu'ils soient accompagnés de la prise de vue originale (au format ordinaire). Les photos doivent comporter au dos un titre et les coordonnées du participant (nom, prénom, adresse postale et/ou électronique).

Format de la photo: 20 x 30 (ou format très proche).

Les encadrements sous verre ne seront pas acceptés.

La localisation précise de la photo devra être indiquée, une légende pourra l'accompagner.

Article 3

Les photographies participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur (développement excepté) qui doit en posséder les droits. La Mairie se réserve un droit de vérification en cas de litige sur l'identité de l'auteur d'une œuvre présentée. De même, l'auteur s'engage à ce que ses photographies soient libres de droits artistiques ou autres et accepte, le cas échéant, de fournir à la Mairie une copie numérique. Il devra aussi accepter la reproduction et la parution de ses œuvres, ainsi que la citation de ses nom et prénom, notamment dans la presse.

Article 4

Les envois (ou dépôts) devront parvenir à l'adresse suivante:

Mairie d'Ardres
64 rue des Lombards BP 25
62610 ARDRES

La date limite des envois est fixée au **vendredi 8 novembre 2019 à 16h 30** (selon les cas, le cachet de la Poste faisant foi).

Article 5

Chaque envoi doit être accompagné de la fiche d'inscription réglementaire, selon le modèle joint (voir ci-après).

Article 6

Tous les envois seront soumis à un jury souverain.

Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques. Les décisions seront sans appel.

Article 7

Un premier prix du concours sera attribué au gagnant de chaque catégorie (jeunes, adultes et classe). **Un 4ème prix du public sera attribué par le vote des visiteurs de l'exposition.** D'autres lots récompenseront les participants primés (2e et 3e prix).

Les résultats seront proclamés en fin d'exposition. La remise des prix (100, 50 et 25€ sous forme de bons d'achats dans les commerces ardrésiens) sera alors effectuée.

Les lauréats acceptent que leurs noms soient cités dans les différents supports de communication de la commune.

Article 8

Tout en prenant soin des épreuves, la Mairie décline toute responsabilité en cas de perte ou dommage éventuels causés aux photographies pendant l'exposition ou le transport. De même, la Mairie ne pourrait être tenue pour responsable si un cas de force majeure l'obligeait à suspendre, modifier ou annuler le concours.

Article 9

Après l'exposition, les photographies seront à retirer en Mairie ou renvoyées sur demande (joindre une enveloppe suffisamment affranchie avec nom et adresse) à leur propriétaire.

Article 10

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.



FICHE D'INSCRIPTION

(à joindre à votre envoi et à expédier en Mairie d'Ardres)

Nom (ou nom de l'enseignant responsable) :

Prénom:..... Adresse :

.....

.....

Tél.:..... E-mail:.....

Date de naissance (obligatoire pour les moins de 18 ans):.....

Déclare participer au concours photo « Faune de nos jardins » organisé par la Mairie d'Ardres et avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses sans restriction. Atteste en outre que les photographies sont de son entière réalisation. **Concernant le droit à l'image, reconnais que la Mairie se dégage de toute responsabilité.**

Photographie(s) présentée(s):

Titre 1 : Lieu :

Titre 2 : Lieu :

Titre 3 : Lieu :,.....

Titre 4 : Lieu :

A....., le..... Signature :

(pour les participants mineurs, signature des parents ou du responsable obligatoire)

En cas de nécessité, n'oubliez pas de nous joindre une enveloppe libellée à votre adresse pour le retour de la (ou des) photographie(s).

Si vous avez des idées de thèmes pour 2021, merci de les indiquer ! Ma (ou mes) proposition(s):

Merci pour votre participation et bonne chance !